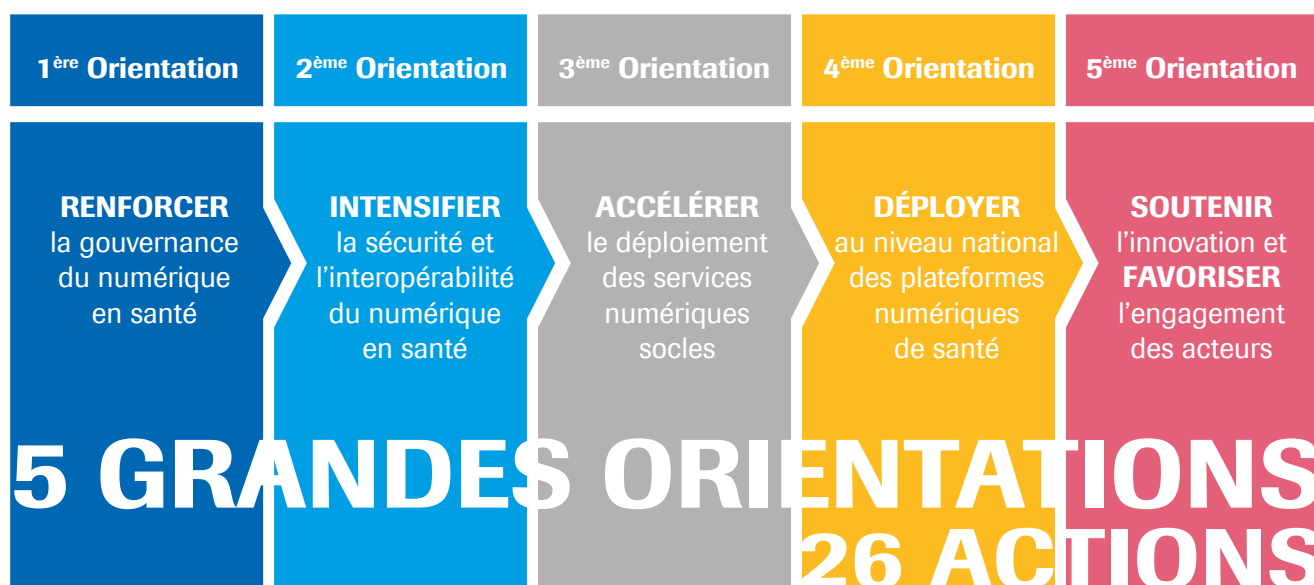


[L'espace numérique en santé (ENS) : de nouvelles opportunités pour les associations de patients]

1 Qu'est-ce que l'ENS ?

La feuille de route du virage numérique en santé⁽¹⁾ pilotée par la délégation du numérique en santé (DNS), au Ministère des Solidarités et de la Santé précise les 5 grandes orientations suivantes :



La 4^{ème} orientation porte sur le déploiement au niveau national des plateformes numériques de santé.

(1) *Ma santé 2022 un engagement collectif : Avancement du « virage numérique en santé » - Décembre 2019.*

② Une nouvelle opportunité pour les associations de patients notamment

L'ENS (espace numérique en santé) va intégrer le DMP (dossier médical partagé), consultable, alimentable via le patient, partageable avec les professionnels de santé (PdS) si le patient le souhaite et incluant une messagerie sécurisée pour les échanges avec les PdS. L'ENS ambitionne d'offrir un espace de stockage de tous les documents de santé des patients (dans des conditions sécurisées, à la main du patient) et des services référencés avec possibilité notamment via l'ENS, de mettre en place des recueils de données spécifiques sur une période déterminée. Il est prévu que des associations de patients puissent développer des services référencés. La mise en place de l'ENS est prévue pour janvier 2022.

Les conditions de référencement seront précisées dans les prochains mois. Elles incluront une déclaration de conformité à un cadre éthique et technique, un travail technique d'interopérabilité et le passage devant une commission paritaire (composée de représentants de l'Etat, d'associations de PdS et d'associations de patients) pour validation de la pertinence du projet.



Pour en savoir +



<https://esante.gouv.fr/virage-numerique/feuille-de-route>
<https://www.youtube.com/watch?v=qWPCucNJ7al&feature=youtu.be>

